



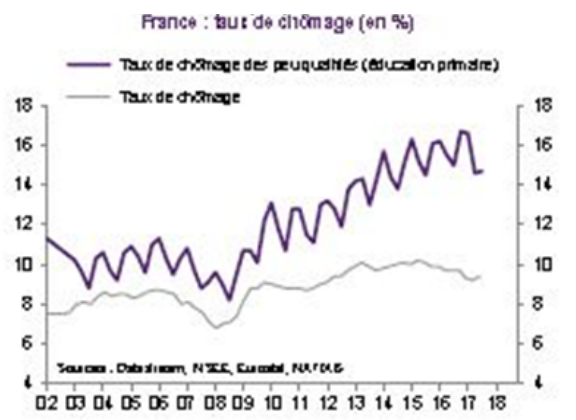
Ce que l'on ne dit pas sur le chômage

Peut-on attribuer les difficultés de recrutement que connaissent les entreprises au seul manque de qualification ? Les réformes de l'éducation, de l'apprentissage et de la formation permettront-elles de faire remonter le taux d'emploi au niveau de l'Allemagne ? Il existe en effet un écart de 10 points entre le taux d'emploi allemand et le taux d'emploi français. Il existe en particulier une incapacité française à ramener les peu qualifiés dans l'emploi. Pourtant, depuis 1994, la France n'a pas été avare en terme d'allègements de charge ni en politique de salaire minimum.

Des dispositifs inefficaces et coûteux

En effet, la France possède le salaire minimum le plus élevé de l'OCDE en termes de pourcentage du salaire médian (62.3 % vs 48.7 % au Royaume-Uni et 47.8% en Allemagne). Cette mesure avait pour but de rendre le travail attractif.

Salaire minimum (en % du salaire médian)



Pays	2015
Etats-Unis	35,8 %
Royaume-Uni	48,7 %
Allemagne	47,8 %
France	62,3 %

Pour compenser ce coût du travail peu qualifié élevé, non compétitif, les gouvernements qui se sont succédés n'ont cessé d'alléger massivement les charges sociales sur les bas salaires. Avec la transformation du CICE en allègement de charges, le travail au niveau du SMIC sera presque totalement exonéré de charges sociales. Cela se traduit en fait par un transfert massif de ressources financières du travail qualifié vers le travail peu qualifié, ce qui engendre de graves conséquences en termes de compétitivité (3 ingénieurs en Allemagne pour le coût de 2 ingénieurs en France) et qui spécialise notre économie sur le bas de gamme !

Pourtant, comme cet effort financier s'avère insuffisant pour intégrer les populations peu qualifiées dans le monde du travail, nous avons institué de surcroît une prime d'activité pour bonifier le salaire et inciter au travail. Deux millions de personnes touchent ainsi en moyenne 176 € par mois en plus de leur salaire. Un célibataire peut y être éligible s'il gagne en dessous de 1 500 € et un couple en dessous de 2 200 €. Implicitement, cela signifie que l'on estime que les salaires inférieurs à ces niveaux ne sont pas assez attractifs pour inciter au travail.

En résumé, nous superposons :

- le SMIC le plus élevé de l'OCDE en proportion du salaire médian ;
- une compensation des employeurs par des allègements massifs de charge sur les bas salaires ;
- une prime d'activité pour bonifier le salaire.

Or, ce dispositif unique au sein de l'OCDE ne suffit pas. Une augmentation de la prime d'activité est à nouveau évoquée... Nous estimons qu'il faut acter l'incapacité de cette politique à inciter au travail. **Le fait que les entreprises connaissent les mêmes difficultés de recrutement qu'en 2007 lorsque le chômage se situait à 7% et que le nombre de travailleurs détachés ait augmenté de 46% en 2017 à 516 000 montre que nous sommes confrontés à un blocage de l'offre de travail.**

Les Effets cachés des prestations sociales sur la reprise d'activité

Il existe 4 grandes catégories de prestations, directes ou indirectes :

- **Enfance et jeunesse**
 - Les allocations familiales – l'allocation de soutien familial
 - L'allocation de rentrée scolaire
 - Le complément familial (Cf)
 - L'allocation d'éducation de l'enfant handicapé
 - L'assurance vieillesse du parent au foyer
 - La carte Enfant Famille
 - La carte familles nombreuses
- **Petite enfance**
 - La prestation d'accueil du jeune enfant (Paje)
 - L'allocation journalière de présence parentale (Ajpp)
- **Logement et cadre de vie**
 - Les aides au logement
 - La prime de déménagement
 - Le prêt à l'amélioration de l'habitat
 - L'action sociale en faveur des familles
- **Solidarité**
 - Le revenu de solidarité (RSA)

D'autres prestations non comptabilisées dans le budget alloué par les CAF existent : comme le chèque énergie, l'accès à des épiceries solidaires, des réductions et des gratuités diverses le plus souvent prises en charge par une collectivité. Par exemple, la gratuité du pass Navigo en Ile-de-France pour le transport, les tarifs cantines,... Il faut y ajouter les aides financières discrétionnaires des CAF ou des bureaux d'aide sociale des collectivités.

Ces prestations sont, pour la plupart d'entre elles, conditionnées par un plafond de ressources. Tout revenu généré par le travail risque ainsi d'occasionner une perte de prestations. **Le système est tellement complexe avec des plafonds différents, il est extrêmement difficile de savoir ce qu'on risque de perdre, sinon par l'expérience, qui peut s'avérer négative.**

Ainsi, dans l'étude de la DREES de septembre 2017 « *Redistribution : les effets des prestations sociales sur le niveau de vie des ménages les plus modestes* », constate-t-on l'impact incertain et parfois peu motivant d'une reprise d'activité qui, dans certains cas, ne permet pas de couvrir les dépenses engendrées par le travail (transport, vêtements, garde d'enfant, repas). En outre, ces calculs n'intègrent pas l'ensemble des prestations comme les prestations locales ou les gratuités et bien sûr le travail non déclaré, et ne prennent pas en compte les interactions avec l'assurance chômage.

Ce qui frappe dans cette étude réalisée par la Direction de la Recherche, des Etudes, de l'Evaluation et des Statistiques, c'est la difficulté à aborder la complexité du sujet et l'obligation de recourir à des cas types, à des hypothèses simplificatrices et la nécessité de renoncer à intégrer la totalité des aides dans l'évaluation. En effet, le rapport précise que « *l'aide sociale en France s'organise autour de plusieurs prestations dont les conditions d'accès, les montants et les assiettes de ressources diffèrent fortement. Leur articulation est cependant complexe, et l'accès à certaines aides peut affecter le droit à d'autres prestations. Cela implique que, dans certains cas, le montant total perçu au titre des prestations sociales n'est pas la simple somme de chaque montant d'aide pris isolément* ».

Nous estimons que cette complexité et cette incertitude constituent un obstacle majeur à la reprise d'activité au moins autant que le montant des aides.

Au vu de ce risque, de l'incertitude sur les gains et les pertes, des délais de latence et de la complexité des dossiers à renseigner, on comprend l'attitude d'expectative des allocataires vis-à-vis d'une reprise d'activité, bien plus que le montant de ces aides.

Plus globalement, le système que nous avons construit, constitue un véritable piège à inactivité, à bas salaire, à basses qualifications qui tire notre économie vers le bas au moment où elle devrait s'emparer des nouvelles technologies et monter en gamme. En effet, personne n'a intérêt à progresser ni du côté chômeur, ni du côté salarié, ni du côté employeur. Travailler, progresser, c'est risquer de se voir supprimer une prestation sociale ou une autre. Du côté employeur, employer des personnes faiblement qualifiées, c'est s'assurer d'exonération de charges sociales importantes, presque totales au niveau du SMIC. Employer des personnes qualifiées, monter en gamme, c'est devoir supporter des charges sociales importantes qui augmentent plus que proportionnellement, avec un taux plein et élevé de charges sociales au-dessus de 2,5 SMIC. Ce barème dissuade la montée en qualification et en salaire. A la clé, le constat de la panne de l'ascenseur social.

La Fondation Concorde propose une refonte complète de ce système via la mise en place d'une allocation sociale unique et transparente.

Nous proposons une démarche de simplification et de transparence via un regroupement de l'ensemble des prestations sociales qu'elles soient octroyées par la CAF, l'Etat ou encore les collectivités territoriales. Les gratuités octroyées par ces dernières devront constituer des exceptions renseignées dans le RNCPS (Répertoire National Commun de la Protection Sociale) qui sera lui-même transformé en passeport social. Ce répertoire géré par la direction de la sécurité sociale date du 21 décembre 2006 et vise à regrouper l'ensemble des assurés, identifiés en particulier par leur numéro de sécurité sociale. Il est ouvert à plus de 1000 organismes dont les organismes des régimes de bases obligatoires mais également les régimes complémentaires et ceux de prestations chômage. Afin d'éviter les effets de seuil, cette prestation fera l'objet d'une linéarisation et son montant fera l'objet d'un système à points permettant de caractériser la situation économique et sociale de l'allocataire. La valeur du point sera votée et actualisée chaque année en loi de finances. Enfin, un barème simplifié sera publié. Au-delà de la transparence, ce dernier aura plusieurs atouts : lever les incertitudes quant aux risques de reprise d'une activité pour les allocataires, une simplification administrative considérable ou encore mettre un terme aux réelles ou supposées injustices sociales découlant de ces aides.

C'est pourquoi, pour que la reprise économique soit durable et que la baisse du chômage structurel soit au rendez-vous, il convient aujourd'hui de s'engager dans la voie proposée et d'abandonner des politiques en échec depuis près d'un quart de siècle.

**Etude de
Messieurs Novelli et Ansel**